



Mairie  
de  
**DENEUILLE-LES-MINES**  
1 Rue de la Mairie  
03170 DENEUILLE-LES-MINES

-----  
☎ 04.70.07.82.43  
e-mail : [mairie-deneuille-les-mines@wanadoo.fr](mailto:mairie-deneuille-les-mines@wanadoo.fr)

**PROCÉS VERBAL**  
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**- 27 JUIN 2024 -**

**Nombre de membres**

En exercice : 11  
Présents : 9  
Votants : 9

L'an deux mille vingt-quatre, le **27 juin**, à **19 H**, à la salle de la Mairie sis 1 Rue de la Mairie à DENEUILLE-LES-MINES (03170), le Conseil Municipal légalement convoqué le **19 juin 2024**, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane DEVERRIERE, Maire.

**Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :**

Rémi AUCOUTURIER  
Guillaume AUDINAT  
Sandrine BERTHON  
Sylviane CHICOIS  
Stéphane DEVERRIERE  
Claudine GIBOUDEAUX

Nadine LAURENT  
Christelle MAZIARSKI  
Pascal MERVELET  
Alain QUICHON  
Bernard TRUCHE

**Absents excusés** : Christelle MAZIARSKI, Guillaume AUDINAT, Sylviane CHICOIS et Nadine LAURENT

**Secrétaire de séance** : M. MERVELET Pascal

**Le Procès-Verbal de la dernière réunion est lu et adopté à l'unanimité.**

---

**PLUI ET INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception d'un courrier émanant du Président de CMNC Communauté en date du 30 mai dernier concernant la délégation de la compétence d'instruction des Autorisations d'Urbanisme à l'ATDA.

En effet le PLUI devrait être approuvé lors du conseil communautaire d'octobre 2024 et à compter de cet instant, le Maire délivrera les permis de construire, les DP et les CU, la compétence d'instruction n'ayant pas été transférée à l'EPCI. C'est pourquoi la communauté de communes attire notre attention sur la nécessité de se rapprocher d'un organisme qui sera en charge de l'instruction de ces actes et autorisations d'urbanisme. L'ATDA est actuellement en charge de l'instruction dans les communes de notre territoire couverts par un PLU c'est pourquoi nous les avons sollicités afin d'obtenir des informations notamment concernant le coût de cette délégation.

Une réunion d'information animée par l'ATDA se tiendra le 2 juillet prochain à Cosne d'Allier. Monsieur le Maire donnera un compte rendu lors de la prochaine séance.

## EXPÉRIMENTATION D'ACCUEIL DE BÉNÉFICIAIRES DU RSA : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception d'un courrier émanant du Président Du Conseil Départemental en date du 30 mai dernier concernant la participation de la commune à l'expérimentation du dispositif d'accueil de bénéficiaires du RSA au sein de la collectivité.

Depuis plusieurs années, le Conseil Départemental de l'Allier a lancé une démarche d'accompagnement des allocataires du Revenu de Solidarité Active vers le retour à l'emploi. Pour ce faire, le Département a engagé un travail auprès des allocataires et mis en place un suivi régulier afin de leur proposer des solutions de formation ou d'immersion en entreprise facilitant la reprise d'une activité.

C'est dans cette optique qu'en 2020, le CD a proposé une expérimentation permettant aux allocataires du RSA de cumuler allocation et 15 heures de travail hebdomadaire. Depuis le gouvernement a fait le même choix et sur la base de ce nouveau dispositif, il nous est proposé d'accueillir au sein de la commune un ou plusieurs bénéficiaires du RSA dans le but de les accompagner vers une reprise durable d'activité professionnelle.

Après entretien avec les employés communaux susceptibles d'accueillir des personnes au sein de leur service il apparait compliqué de mettre en place un tel dispositif au sein d'une petite collectivité. (données sensibles au secrétariat, manque de temps à accorder au bénéficiaire, encadrement des bénéficiaires, responsabilité en cas d'accident...)

C'est pour cela que la décision a été prise à l'unanimité de ne pas donner suite favorable à la demande du Président du Conseil Départemental pour l'accueil de bénéficiaires du RSA au sein des services municipaux.

## ÉTUDE DE FAISABILITÉ AVEC ÉVALUATION DES COÛTS PÔLE CENTRE BOURG

Monsieur DEVERRIERE informe le Conseil de la réception en Mairie du dossier de Monsieur DUPLAT concernant la démolition puis la reconstruction du Pôle multi-services en lieu et place de la « maison à totor » sis 2 rue de l'Église.

Ce chiffrage s'élève à 1 219 650 € HT soit 1 463 580 € TTC. Monsieur DEVERRIERE a adressé l'étude de Monsieur DUPLAT à l'ATDA afin d'obtenir leur avis sur ces chiffres qui dépassent très largement le chiffrage RCVCB.

## QUESTIONS DIVERSES ET COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DIVERSES

- Le jury des villes et villages fleuris a fait sa visite sur la commune le jeudi 20 juin à 14h30. Nous attendons leur verdict courant novembre.
- Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception d'un courrier et d'un mail de la Fédération des chasseurs de l'Allier concernant le projet « Sensibilis'Haie » : **plantation de haies à but pédagogique en chantier participatif.**

Monsieur RENAULT souhaite savoir si les élus sont intéressés pour une participation à l'hiver prochain avec une école ou un groupe d'habitants de la commune.

Pour rappel, **aucune participation financière** n'est demandée et l'engagement de la commune consiste en :

- Trouver le lieu d'implantation des 50m de haie (ou 25m sur deux rangs) ;
- Effectuer le travail du sol préparatoire (cantonnier, agriculteur de la commune, services techniques) ;
- Faire le lien avec une école ou un collectif d'habitants.

La fédération des chasseurs de l'Allier conviera des représentants des communes participantes à une journée préparatoire à la plantation en fin d'été.

Ils seront présents le jour – J afin d'animer la plantation, d'apprendre à bien planter et d'informer petits en grands sur les enjeux de la haie.

La municipalité peut acter de sa participation au projet en renvoyant signée la charte d'engagement transmise en pièce-jointe au mail du 26 juin 2024.

Les Élus souhaitent, à l'unanimité participer au projet « Sensibilis' haie » et Monsieur le Maire doit recontacter Monsieur RENAULT pour obtenir quelque précision avant le renvoi de la charte d'engagement.

Séance levée à 20h30

